



PROGRAMME AFGSU 2

Le programme de la formation citée est fixé par l'arrêté du 16 mars 2021 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence.

Article 2 premier alinéa : « La délivrance des attestations de formation aux gestes et soins d'urgence 1 et 2 est subordonnée à la validation de chacun des modules qui compose la formation, fondée sur la présence tout au long de la formation et la vérification de l'acquisition des connaissances par le stagiaire, des gestes et comportements adaptés à une situation d'urgence simulée ».

PUBLIC VISE

L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 est destinée à tous les personnels figurant dans l'annexe 1 jointe avec ce programme.

Le minimum de participants est fixé à 6 et le maximum à 12.

PREREQUIS

Exercer ou être en formation d'une des professions citées dans l'annexe 1.

La liste nominative des participants ainsi que leurs professions respectives devra être communiquée **avant** la formation.

OBJECTIFS DE FORMATION

Conformément à l'objectif de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2, chaque stagiaire sera capable :

- 1) D'identifier d'une situation d'urgence à caractère médical et sa prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale.
- 2) De participer à la réponse aux urgences collectives et aux situations sanitaires exceptionnelles.

MODALITES D'EVALUATION DES COMPETENCES

Les compétences seront validées sous deux formes :

- 1) Par écrit via un QCM (questionnaire à choix multiples) pré-test et post-test

- 2) En évaluation continue via une fiche individuelle de suivi par apprenant remplie au cours des différentes mises en situation et sessions d'apprentissage.

La satisfaction sera évaluée par un questionnaire remis en fin de formation.

METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé interactif
- Étude de cas
- Apprentissage des gestes
- Démonstrations pratiques et mises en situation

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Textes de référence
- Vidéo-projection (présentation Power Point, vidéos...)
- Mannequin de simulation Laerdal® Q CPR Training® avec vidéo-projection de la qualité des compressions thoraciques possible
- Utilisation interactive d'un paperboard
- Fiche individuelle de suivi de validation des gestes
- QCM pré-test et post-test
- Un livret « memento des gestes et soins d'urgences » remis à chaque stagiaire

DUREE DE LA FORMATION

- 3 journées de 7 heures soit 21 heures
- Formation en présentiel intra-entreprise

ACCESSIBILITE

PDF 83 s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour faciliter et favoriser l'accès aux personnes en situation de handicap. En effet, l'accessibilité généralisée des personnes handicapées à l'ensemble des dispositifs de droit commun, posée par la loi « Handicap » du 11 février 2005 et renforcée par la loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018, se traduit en matière de formation professionnelle par une obligation des organismes de formation d'adapter les modalités de formation aux besoins liés aux handicaps.

Si des aménagements devaient être envisagés ils seraient organisés en amont de la formation en collaboration entre la direction du site ou son représentant et Mr FORT responsable/formateur de PDF 83 et **réfèrent handicap**. Les personnes en situation de handicap sont invitées à déclarer leur handicap à Mr FORT : willy.fort@pdf83.com – 06.24.75.44.80. PDF 83 les assure de son engagement à tenir compte des difficultés pouvant en résulter.

VALIDATION DE LA FORMATION

L'AFGSU est une formation qualifiante.
A la fin de la session une attestation de suivi de la formation provisoire sera remise à chaque participant dans l'attente de l'édition des attestations définitives par le CESU 78 partenaire de l'organisme de formation PDF 83.

CONTACT ET FORMATEUR

Cette formation sera assurée par Willy FORT.

Formateur AFGSU depuis 2015 ans, il est fort d'une expérience de près de trente années sur le terrain. Presque 16 ans à la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, et 15 années au SMUR où il exerce toujours font de lui une ressource quasiment inépuisable d'expériences et d'interventions qui viendront enrichir les différents cours sous forme de témoignages.

L'objectif est de communiquer cette **Passion** pour les gestes d'urgence en faisant passer les messages importants à retenir. Ceci sans jamais oublier la **Dé dramatisation** des mises en situations pour faciliter l'apprentissage et rendre agréable et bienveillante la **Formation**.

Passion, Dé dramatisation, Formation, c'est de là qu'est né **PDF 83**, pour des formations dynamiques avec du matériel de qualité de dernière génération et toujours dans la bonne humeur...

Willy FORT :

- 06 24 75 44 80 - Mail : willy.fort@pdf83.com

PROGRAMME DETAILLE

La formation conduisant, après validation, à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 comporte trois modules :

- 1) Un module, d'une durée de dix heures et demi, sous forme d'un enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences vitales permettant :
 - d'identifier un danger immédiat dans l'environnement et de mettre en œuvre une protection adaptée
 - d'alerter le service d'aide médicale urgente (SAMU) numéro d'urgence : 15 ou le numéro interne à l'établissement de santé dédié aux urgences vitales, de transmettre les observations et de suivre les conseils donnés. L'apprentissage de l'alerte doit aussi, en situation de sauveteur isolé, comprendre l'usage des autres numéros d'urgence : 17, 18, 112, 114 ;
 - d'identifier l'inconscience et d'assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée et d'initier les soins d'urgence selon ses compétences apprises par ailleurs ;
 - d'identifier une obstruction aiguë des voies aériennes, de réaliser les gestes adéquats et d'initier les soins d'urgence (monitorage, oxygénothérapie si besoin) ;
 - d'arrêter une hémorragie externe en respectant la gradation des mesures (compression, pansement hémostatique, garrot au-dessus de la plaie, réévaluation) et d'initier les soins d'urgence selon ses compétences apprises par ailleurs ;
 - d'identifier un arrêt cardiaque, de réaliser ou de faire réaliser une réanimation cardio-pulmonaire avec le matériel d'urgence prévu (défibrillateur automatisé externe, charriot d'urgence, matériel embarqué...), d'initier les soins d'urgence et d'anticiper la réanimation spécialisée ;
 - de transmettre à l'équipe venant en renfort un bilan synthétique (vital et circonstanciel) comprenant signes cliniques, paramètres vitaux et contexte ;
 - de connaître les techniques d'hygiène de base (mesures barrières) ;
 - de mettre en œuvre l'oxygénothérapie si besoin ;
 - de mettre en œuvre des appareils non invasifs de surveillance des paramètres vitaux ;
 - d'appliquer les procédures de maintenance et de matériovigilance des matériels d'urgence.
- 2) Un module d'une durée de sept heures, sous forme d'un enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences potentielles permettant :
 - d'identifier les signes de gravité d'un malaise, notamment d'un accident vasculaire cérébral, une douleur thoracique, un risque de sepsis, une hypoglycémie, et de mettre en œuvre les soins d'urgence adaptés au regard de ses compétences acquises par ailleurs ;

- d'identifier les signes de gravité d'un traumatisme osseux ou cutané et de prendre les mesures adaptées pour la prise en charge du patient (immobilisation, relevage, brancardage)
- d'identifier les signes de gravité d'une brûlure et d'agir en conséquence ;
- d'appliquer les règles élémentaires d'hygiène et d'appliquer les règles de protection face à un risque infectieux ;
- En l'absence de médecin proche, d'appeler le service d'aide médicale urgente (SAMU) ou d'appeler le numéro d'urgence interne dédié, de transmettre les observations en respectant les règles déontologiques et professionnelles et de suivre les conseils donnés ;
- De prendre les mesures adaptées pour la mère et pour l'enfant face à un accouchement inopiné.

3) Un module, d'une durée de trois heures et demi, sous forme d'un enseignement théorique et pratique relatif aux urgences collectives et aux situations sanitaires exceptionnelles permettant :

- de comprendre le concept de « situations sanitaires exceptionnelles » et de connaître l'organisation de la réponse du système de santé (dispositif ORSAN) et son articulation avec le dispositif de réponse de la sécurité civile (dispositif ORSEC) ;
- de s'intégrer dans les plans de gestion des situations sanitaires exceptionnelles des établissements de santé ou médico-sociaux, en fonction de la profession exercée et du lieu d'exercice ;
- D'être sensibilisé à l'accueil d'un afflux de blessés notamment par armes de guerre et aux techniques du « damage control » ;
- d'être sensibilisé aux risques NRBC-E et aux premières mesures à mettre en œuvre dans ce type de situation (protection et décontamination d'urgence) ;
- d'identifier un danger dans l'environnement et d'appliquer les consignes de protection et de sécurité adaptées notamment en cas d'alerte des populations ou lors d'un événement exceptionnel au sein de l'établissement ;
- connaître les principes de la prise en charge médico-psychologique des victimes, de l'information des proches des victimes et de l'annonce des décès.

Pour les professionnels de santé, les contenus et les durées des modules définis ci-dessus peuvent être adaptés en fonction des connaissances qu'ils ont déjà acquises dans le cadre du développement professionnel continu.